

« L'Orient Le Jour » : Lundi 25 Janvier 2010

Le bloc d'Achrafieh lie l'abaissement de l'âge électoral à l'approbation du vote des émigrés

INSTITUTIONS Réunis au bureau du député Nadim Gemayel, les membres du bloc parlementaire de Beyrouth I se sont prononcés contre la proportionnelle dans la capitale, pour les élections municipales, et contre l'élection du président et du vice-président du conseil municipal de Beyrouth directement par les électeurs.

Les dossiers des élections municipales, de l'abaissement de l'âge de vote et de la mise en application du projet de loi octroyant le droit de vote aux émigrés ont été au centre de la réunion que le bloc parlementaire de Beyrouth I (Bloc de la décision libre) a tenue samedi au bureau du **député Nadim Gemayel**, à Achrafieh. Étaient présents à la réunion les députés du bloc de Beyrouth I, **Michel Pharaon, Jean Oghassapian, Serge Ter Sarkissian** et Nadim Gemayel.

À l'issue des discussions, les membres du bloc parlementaire ont publié un communiqué dans lequel ils soulignent notamment que l'approbation des réformes de la loi sur les élections municipales, proposées par le ministre de l'Intérieur, Ziyad Baroud, doit se faire en conformité avec « les critères de coexistence et de consensus convenus » entre toutes les factions. Ces critères, rappelle le communiqué, « ont été consacrés lors des élections municipales à Beyrouth en 1998 et 2004, notamment en ce qui concerne la parité (entre chrétiens et musulmans) au sein du conseil municipal, de manière à assurer une juste représentation des communautés et le choix des membres de la liste après concertation avec les pôles d'influence politiques, spirituels et locaux dans la capitale ».

Le bloc d'Achrafieh a mis en garde sur ce plan contre l'adoption du système proportionnel à Beyrouth, affirmant qu'il risquerait de « menacer, voire d'abolir la parité » entre chrétiens et musulmans au sein du conseil municipal de Beyrouth. « La proportionnelle menace la représentation équilibrée de toutes les communautés, ajoute le communiqué. De même, la proposition visant à élire le président et le vice-président du conseil municipal directement par le peuple n'est pas opportune dans le cas de Beyrouth en raison du contexte présent au sein de la municipalité de Beyrouth et des spécificités qui la caractérisent ». Et le communiqué de souligner que « l'adoption de la formule actuelle pour les élections (municipales) de Beyrouth, qui respecte la spécificité de la capitale, ne signifie pas qu'il ne faudrait pas continuer à chercher d'autres formules consensuelles ».

Le bloc d'Achrafieh a, d'autre part, approuvé, sur le plan du principe, l'amendement de l'article 21 de la Constitution relatif à l'abaissement de l'âge de vote à 18 ans, qualifiant un tel amendement de « mesure réformatrice s'inscrivant dans le cadre de l'évolution de la vie politique », mais soulignant que cet amendement doit intervenir « d'une manière concomitante avec l'autre réforme qui a été convenue, portant sur l'adoption des mesures juridiques et pratiques susceptibles d'assurer le vote des émigrés à l'étranger ». « Autrement, l'amendement constitutionnel (abaissant l'âge de vote) sera tronqué et non conforme à ce qui a été convenu (la concomitance entre l'abaissement de l'âge de vote et la concrétisation du droit de vote aux émigrés). »

Le développement des régions de Beyrouth I

Sur un tout autre plan, le bloc parlementaire a mis l'accent sur la nécessité de relancer le dialogue national afin d'élaborer une stratégie de défense « qui renforcerait l'État comme autorité de référence ainsi que la souveraineté » nationale.

Par ailleurs le bloc de Beyrouth I a souligné que le rassemblement du 14 février « doit être une occasion de réaffirmer les constantes de la révolution du Cèdre et de consolider les rangs des forces du 14 Mars qui ont obtenu la confiance de la majorité populaire lors de l'échéance (des élections législatives) du 7 juin, afin qu'elles défendent dans l'arène parlementaire ses aspirations à un Liban souverain, libre et indépendant ».

En conclusion, les membres du bloc **parlementaire de Beyrouth I** ont mis l'accent sur leur détermination à suivre de près la mise en application des décisions et des résolutions du congrès « Ada' » qui s'est tenu récemment à Beyrouth afin d'examiner les projets de développement vitaux qui devraient être mis en chantier dans le but d'améliorer les conditions de vie des habitants d'Achrafieh, de Rmeil et de Saïfi.